

Le commerce et les collectes

Helvetas fête son 25^e anniversaire. Le numéro spécial de sa revue «Partenaires» s'ouvre sur un appel du président de la Confédération: «Si nous le voulons tous, nous pouvons instaurer une distribution plus équitable des moyens de subsistance...» «Des projets modestes (...) sont bien plus bénéfiques à un auto-approvisionnement que des entreprises spectaculaires réalisées avec les moyens industriels et économiques d'une technologie avancée.» Appuyez donc la collecte nationale d'Helvetas!

Dans les deux articles qui suivent, Helvetas met en évidence ce fait maintenant connu: si la faim existe ce n'est pas à cause d'une production alimentaire insuffisante, mais bien parce que la distribution de cette production est mal faite; notre bétail mange la nourriture des pauvres; une partie toujours croissante des terres du tiers-monde est affectée à produire pour les marchés des villes européennes et américaines.

Chevallaz met l'accent sur l'appui financier du peuple suisse; Helvetas nous renvoie, au-delà d'une simple collecte — «aucun de nous ne doit songer à calmer sa conscience avec un simple don» —, aux rapports économiques entre pays riches et pays pauvres.

C'est ce même débat qui a marqué l'examen de la loi sur la garantie aux exportations par le Conseil national la semaine passée. Gouvernement, milieux économiques et mêmes certains syndicalistes se refusent à mélanger les bidons: les affaires sont les affaires, la garantie un problème technique qui ne peut s'embarrasser de considérations politico-philosophiques sur l'aide au développement; pour la coopération il y a un budget et des

collectes. Des exportations suisses favorisent un type de développement qui peut conduire à la famine pour les populations locales, on ne veut pas le savoir, d'ailleurs faudrait encore le prouver. «Pas d'aide au développement idéologique au prix de nos places de travail» a titré la «NZZ». Une solution de compromis a été acceptée de justesse par le National — prise en considération de la politique de développement — mais quel sort lui réservera le Conseil des Etats? De toute façon les travaux de la commission qui octroie la garantie ne sont pas publics et, comme les députés ont refusé que les organisations d'aide au développement puissent y siéger, personne ne pourra contrôler quoi que ce soit. Clair, net et schizophrène.

DÉMOCRATIE

La transparence, oui, mais à bon marché!

Pour convaincre et l'emporter, il ne suffit pas qu'une proposition soit séduisante, ni même qu'elle procède d'un évident souci d'équité. Ce qui fut amplement démontré la semaine dernière au Conseil national, lors du débat sur la garantie contre les risques à l'exportation (GRE).

On en était à l'article 6a «nouveau» de la loi, qui prévoit de rendre autonome le fonds de réserve de la GRE. Le principe en était acquis, et personne ne s'excitait. Ceux qui s'intéressaient au projet en discussion étaient encore à commenter la victoire obtenue de justesse (71 voix à 68) par la proposition Blunschy et tendant à rien moins qu'à introduire — enfin — un critère nouveau pour l'octroi de la garantie contre les risques à l'exportation: dorénavant «les principes fondamentaux de la politique suisse en matière de développement» devraient compter au même titre que les deux buts traditionnels de la GRE, à savoir la promotion des

SUITE ET FIN AU VERSO

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 561 2 octobre 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi
Jean-Jacques Schilt

561

La transparence, oui, mais à bon marché

exportations et la sécurité de l'emploi dans notre pays.

Or donc, Félicien Morel (socialiste fribourgeois) monte à la tribune pour défendre, avec sa calme et gentille fermeté habituelle, une proposition parfaitement logique: puisque les pertes de change sont indemnisées au titre de la GRE, il faudrait pouvoir récupérer les bénéfices réalisés du fait de l'évolution des changements de parité. De deux choses l'une: ou bien les monnaies fluctuent, et les variations sont prises en considération désormais dans les deux sens; ou bien on maintient un système coûteux et inéquitable de garantie à sens unique!

CLINS D'OEIL AUX SYNDICALISTES

Le raisonnement a tout pour ébranler le législateur, qui venait justement de s'engager sur la pente des préoccupations non strictement commerciales. Mais c'est compter sans le débat bref et très violent qui s'ensuit. La proposition Morel reçoit tour à tour un «soutien» plutôt encombrant (de Jean Ziegler, très en verve mais largement à côté de la question) et deux attaques en règle des milieux économiques-qui-ont-l'expérience-des-affaires et en parlent d'abondance avec moult clins d'œil aux syndicalistes obsédés par la sécurité de l'emploi (MM. Ruegg, radical zurichois grand teint et recordman du capital administré, et Hofmann, UDC bernois et directeur de la puissante Union centrale des producteurs de lait).

Suit alors une espèce de déclaration-justification du démocrate-chrétien saint-gallois Kaufmann, esprit rompu aux nuances assez subtiles pour rendre les retournements inapparents. Certes, en commission, M. Kaufmann avait bel et bien déposé une proposition analogue à celle de F. Morel, mais il s'affirme tranquilisé par les explications reçues du conseiller fédéral Honegger.

Pour couronner le tout, le radical vaudois Jean-Jacques Cevey, président de la commission, se lance dans un réquisitoire au nom de «tous ceux qui croient encore aux vertus économiques de notre commerce extérieur», et le socialiste seulerois Otto Stich, corapporteur, qui s'est ouvertement distancé de toutes les propositions d'amende-

Le fonctionnement de l'institution de la garantie à l'exportation (GRE): un exemple de plus de la collaboration entre l'Etat et les milieux de l'économie privée, formule qui a des avantages dont on ne niera pas la réalité mais qui ici est poussée très loin. Voyez plus en détails l'organisation en question (cf. «La garantie de l'Etat contre les risques à l'exportation», Alain Lévy, Etudes suisses de droit européen, Georg, Genève 1977)! On sait que la garantie, dès son origine, a servi en premier lieu l'industrie des machines. Coïncidence: l'office de gestion de la GRE est bien désigné par le Conseil fédéral (art. 21, al. 1), mais il est étroitement lié, par son organisation, à la Société suisse des constructeurs de machines. Cela va jusqu'au point où, «afin de limiter les frais», la Confédération (contrat du 20 janvier 1947 renouvelé le 2 juin 1959) a confié à ladite société la gestion administrative de la GRE, dont le financement fait l'objet d'une convention aux termes de laquelle la société couvre 20% et la Confédération 80% des frais (montant prélevé sur le compte de la GRE). Le siège de l'office de la GRE à Zurich? Dans l'immeuble de la Société des constructeurs de machines, évidemment.

ment socialistes, assure qu'il n'y a rien à chercher du côté des bénéfices de change. M. Honegger sent qu'il n'a plus besoin de dire grand-chose pour achever le massacre, mais il le dit clairement et sans détours, comme à son habitude. L'enterrement

suit, par 88 voix contre 47, et le nombre habituel d'abstentions non décomptées.

Dans sa brièveté et sa violence, cette discussion aura mis en lumière avec un certain éclat quelques points de repères significatifs.

OUI, BIEN SÛR, MAIS...

D'un commun et tacite accord, les bénéfices — comme les autres revenus du travail, de ou du capital — restent objets de mystère. Il serait même déjà inconvenant d'en parler¹, — à moins que ce soit pour déplorer la réduction des marges bénéficiaires. Davantage même: il deviendrait carrément

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Un sauveur venu de l'Ouest

Politique étrangère helvétique: un sauveur nous est arrivé des Etats-Unis. Pour prendre la relève d'Albert Weitnauer, voici le nouveau secrétaire d'Etat Raymond Probst, jusqu'il y a peu ambassadeur à Washington. L'homme-providence ne mâche pas ses mots, interviewé par le «Journal de Genève» (12.9.1980), entre autres publications qui, en quelques semaines, ont bénéficié de ses confidences: il était temps qu'il vienne remettre de l'ordre dans les affaires.

Ecoutez plutôt son diagnostic, tout en nuances: «(...) Mon prédécesseur était un homme de haute qualité, chacun le reconnaît. Mais il n'y avait sans doute pas, à côté d'un nouveau chef du Département, M. Pierre Aubert, lequel n'avait pas d'expérience gouvernementale dans un canton, un homme véritablement habilité à faire fonctionner harmonieusement, régulièrement la machine administrative. Il en est résulté des courts-circuits, des filières dédoublées et,

dangereux de vouloir les prendre sous la loupe, — comme si cette curiosité devait les annuler par un bizarre effet magique! Sur ce point, les bourgeois sont pratiquement unanimes, et «certains économistes de gauche» ne craignent pas de leur donner raison. Il faut tenir compte de cette coalition objective, comme il faut se souvenir de son succès en 1973-75, quand elle a permis d'annuler toute la surveillance des salaires et des bénéfices, dans laquelle elle voyait un fort relent d'une inadmissible politique des revenus. La transparence, oui, bien sûr, mais à bon marché seulement².

Par ailleurs, de manière plus générale, un débat du genre «bénéfices de change» fournit l'occasion aux patrons et autres directeurs d'organisations écono-

miques et professionnelles, de faire la démonstration de leur écrasante supériorité en matière de connaissances aussi bien théoriques que pratiques. Une bonne vingtaine au moins de députés, pas même tous zurichois, auraient pu prendre la parole à la place de MM. Ruegg et Hofmann; Félicien Morel n'a pas trouvé un seul camarade de parti pour prolonger son intervention et appuyer sa proposition avec des arguments différents et valables. La discussion, oui, bien sûr, mais avec quelles réserves de compétences?

Il va bien falloir trouver le courage d'abolir la fiction du parlement de milice, parce que la variété et la technicité des sujets offerts en pâture aux Cham-

bres fédérales exigent des connaissances de professionnels, ou du moins de spécialistes. Et cela n'a rien à voir avec les quinze à vingt mille francs nets que laisse au parlementaire moyen son activité de député.

¹ Au cours du débat à propos de la proposition Morel, aucun chiffre n'a été avancé qui aurait permis de situer l'ordre de grandeur des bénéfices de change réalisés par les exportateurs suisses, notamment depuis la redescende du franc. On a seulement appris qu'ils sont moins grands qu'on se l'imagine, et que les clients étrangers s'avisent en général de les récupérer.

² Au vote d'ensemble, le Conseil national a approuvé la révision de la Loi sur la garantie contre les risques à l'exportation par 116 voix contre 0. De la belle ouvrage.

certainement, une sorte d'insécurité générale affectant aussi bien les collaborateurs du Département que son chef lui-même. Ma tâche première est donc de renouer les fils, de restaurer la confiance, d'être le centralisateur officiel de tout ce qui est préparé par le Département, dans tous les secteurs (...) Il faut une unité de doctrine jointe à l'efficacité dans le fonctionnement de la machine.»

On ne savait tout de même pas les affaires étrangères helvétiques en un si piteux état. Malgré les précautions diplomatiques dont M. Raymond Probst n'oublie pas d'enrober sa tâche — «cette mission d'assainissement, de clarification, de coordination, de reprise en main est voulue par M. Pierre Aubert et par le Conseil fédéral» — c'est bien un certificat d'incapacité asséné à tout un petit monde qui vagabonderait sans âme et sans chef depuis le départ de Pierre Graber.

Le socialiste Aubert à l'inauguration des chrysanthèmes, le radical Probst à la barre. Une question indiscrette: pour lequel des deux hommes voteront au juste les parlementaires lors de la prochaine «élection» du Conseil fédéral? En

fait, de tels propos suffiraient à faire condamner (mesures disciplinaires) n'importe quel fonctionnaire. Ne serait-ce qu'en vertu du touchant article 24 de la loi fédérale sur le statut des fonctionnaires (30 juin 1927) à l'alinéa 8 dont on vous rappelle la teneur avec une certaine délectation: «Le fonctionnaire a le devoir de se comporter avec tact et politesse envers ses supérieurs, ses collègues et ses subordonnés. Il a le même devoir dans ses rapports avec le public.»

LA MISE AU PAS

Querelles de clocher, dira-t-on peut-être. Il y a en effet plus important: M. Raymond Probst amène dans ses bagages des thèses sur les relations de la Suisse avec le tiers monde, par exemple, dont la teneur doit faire rougir de plaisir les stratèges de la Division du commerce, dont on avait pu croire quelque temps l'emprise moins pesante sur les «affaires étrangères» en général, et sur la coopération technique en particulier. Pour l'essentiel, la loi des affaires d'abord, de l'aide à la rigueur — s'il faut passer par cette étiquette pour conquérir de nouveaux marchés. Ecoutez à nouveau, sur ce sujet précis, M. Ray-

mond Probst mettre les points sur les «i» à l'intention du «Journal de Genève»: «(...) Faute d'une coordination suffisante, on a vu se faire jour une sorte de doctrine à part, de politique propre du service de la coopération technique allant jusqu'à contester la doctrine inspirant nos relations commerciales. Il est urgent de réintégrer là notre coopération au développement dans le cadre de notre politique générale vis-à-vis du tiers monde voulue par le Conseil fédéral, soutenue par le Parlement et par le peuple. Voilà donc un cas typique où un mauvais fonctionnement de l'appareil pouvait déboucher, à la longue, sur des conséquences graves.» Sous le signe de l'«unité de doctrine», c'est la mise au pas de la coopération dans la perspective unique et prioritaire des intérêts commerciaux immédiats. Les milieux patronaux ne disent pas autre chose depuis des semaines lorsque, en prévision du débat sur le «message» publié sur la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en voie de développement, ils prônent (DP 558) la rentabilisation de l'«aide publique», assimilée dès lors à des investissements privés. La boucle est bouclée. L'homme est dans la place.

PIAGET

Hercule à la crèche

Les enfants sont gênants. Pas assez instinctifs pour se débrouiller tout seuls et pas assez malléables pour se prêter entièrement à nos désirs, ils encombrant l'espace physique et conceptuel. Aussi sommes-nous fort reconnaissants à ceux qui les parquent dans les crèches et garderies, tant physiques que conceptuelles.

De ce dernier point de vue, la Renaissance et surtout la Réforme, en prêtant aux enfants l'innocence et aux parents l'autorité paternelle absolue, eurent le génie de priver les enfants de leur moi propre; ce qui autorisait les adultes à les moraliser. L'esprit moderne des libertés est fils du despotisme paternel, il faudrait y songer davantage.

Lorsque Freud inversa les termes de ce double clivage en faisant de l'enfant un petit pervers polymorphe et du père l'homme à abattre, l'évolutionnisme avait fait son œuvre. Si bien qu'on substitua à la moralisation la naturalisation de l'enfance. Devenue ainsi phénomène naturel, l'enfance relèverait désormais de la médecine et de la biologie, sciences empiriques, objectives et tout, et non plus de la morale, savoir normatif suspect.

Il suffisait alors de construire une théorie de l'organisation vivante (la fameuse logique du vivant) «allant de l'amibe à Einstein — nous compris» et découvrant que la pensée, considérée bien sûr comme simple extension des régulations organiques, suit les mêmes étapes toujours et partout, chez l'enfant comme chez le savant, chez le sauvage comme chez le civilisé, pour que le tour soit joué. On allait donner les choses de la logique pour la logique des choses. Les choses de la logique permettraient d'englober dans le même panorama hiérarchisé les produits de la pensée scientifique, de la pensée spontanée, des mécanismes cérébraux et le code génétique lui-même, fin du fin et apparemment fin des fins de l'opération. Dès lors, l'histoire du développement individuel de l'enfant autorisait la reconstitution de la logique de la genèse des connaissances ou épistémologie génétique, puisque l'enfant était une sorte de fossile vivant. Il suffisait de l'interroger sur les concepts de base des sciences modernes: conservation, espace, temps, causalité, etc... pour savoir comment l'esprit était venu aux hommes et aux femmes.

LES ENFANTS ET LES SCIENCES

C'est ce projet utopique, caressé avant lui par des gens comme James Mark Baldwin aux Etats-Unis, qu'a repris Jean Piaget qui se pro-

posait de résoudre les grands problèmes épistémologiques par l'examen empirique des réponses que leur donnaient les enfants suisses.

Disciplinés comme il se doit, les chers petits répétaient ponctuellement l'histoire des sciences, surtout de celles qui avaient réussi, comme la physique.

Mais jamais, à l'inverse des fossiles réels, ils n'anticipaient sur l'avenir de la science. Car une telle entreprise présente deux difficultés fondamentales: elle réduit la connaissance au seul aspect de la connaissance scientifique et, en outre, elle repose sur un principe d'interprétation trop puissant, puisqu'il assure «a priori» qu'aucune pensée viable ne peut se baser sur des doctrines catégoriellement absurdes.

C'est l'erreur du réductionnisme biologisant ou mécaniste. Si un organisme ou une machine mal formés ne sont pas viables ou fonctionnels, oser affirmer la même chose de la pensée, c'est absoudre avec un bel optimisme un peu trop de monde d'être illogique ou de s'illusionner soi-même.

Ce sont ces difficultés associées à un certain flou conceptuel dans sa logique qui ont rendu l'œuvre de Piaget suspecte à certains.

Mais on ne peut lutter longtemps contre un homme tel que Piaget, capable de sortir au moins un volume par an pendant cinquante ans,

ENVIRONNEMENT

La santé ou la voiture

9 septembre 1980. L'Office fédéral pour la protection de l'environnement communique que la pollution atmosphérique dans plusieurs villes suisses a atteint un degré inquiétant; la circulation automobile est responsable pour les trois quarts de cette situation.

11 septembre 1980. La Fédération routière suisse diffuse le rapport d'un institut du Polytechnicum de Zurich (payé par qui?) qui s'en prend sèchement aux mesures prévues par le Conseil fédéral pour réduire les gaz d'échappement et le bruit des véhicules à moteur. Pour ce qui est des gaz d'échappement «il n'existe aucune technologie unifiée qui permettrait d'atteindre, pour toutes les classes de véhicules, les valeurs-limite prévues pour 1986».

Résultat: une augmentation de la consommation

de carburant dépassant 10%; un renchérissement du coût des véhicules de 1000 francs, voire de 10% de leur prix de vente actuel; une réduction du choix des modèles disponibles sur le marché suisse qui deviendrait inintéressant pour certains fabricants.

17 septembre 1980. Publication des résultats d'une enquête officielle: de plus en plus, le Suisse préfère se déplacer en voiture — 45% des trajets; en cinq ans la marche à pied a été détrônée.

Les données du problème sont claires: d'un côté la

plus une quinzaine d'articles par an les bonnes années, sans compter les incessants voyages, les conférences données partout grâce au fameux passeport diplomatique, les interviews et les polémiques. Sans doute a-t-il pu bénéficier de collaborateurs de la trempe de Bärbel Inhelder et de Alina Szeminska.

Combien d'idées ne sont-elles pas venues à Piaget grâce au dévouement qu'il savait savamment organiser autour de sa personne et de son œuvre? Nul ne le sait, car il excellait à couvrir ses traces dans la lutte pour la survie dans la cité scientifique dont il était un champion.

GRAND ET SOLITAIRE

C'est ainsi qu'il sut se couper de ses précurseurs pour apparaître grand et solitaire par contraste, écarter rapidement de la direction de l'Institut Rousseau un Pierre Bovet jugé trop attaché à la moralisation issue de la Réforme, utiliser sa position de directeur du Bureau international de l'éducation et l'Unesco pour imposer son nom et ses idées, placer avec plus ou moins de succès ses hommes de confiance, centrer tout l'enseignement de la psychologie à Genève sur son œuvre à lui, les autres écoles servant d'épouvantail ou de repoussoir, réprimer les idées dangereuses pour ses vues, assurer une certaine orthodoxie sinon une orthodoxie certaine en dégrais-

sant les structures de son institut, entretenir l'esprit d'émulation en suscitant parmi ses assistants ce qu'il faut de luttes intestines pour assurer la compétition et le succès des recherches sans pour autant paralyser la bonne marche des affaires de la maison.

Ces tâches, qui forment le côté obscur de la science, furent assumées par Piaget jusqu'à la fin avec une admirable conscience de la primauté de l'œuvre à faire et à fortifier, sans jamais un dimanche, une distraction, une halte, écrivant ses cinq pages chaque jour tout en sautant les fuseaux horaires et en présidant des conférences internationales, au milieu des difficultés personnelles, sans broncher, en véritable stakhanoviste du savoir.

A onze ans, il avait décidé d'imposer son nom à la science. Il y a réussi. Mais à quel prix personnel et pour les institutions qu'il dirigea? Quel est aujourd'hui le poids du Bureau international de l'éducation dans le monde de l'éducation? L'Institut Rousseau, jadis fameux, a-t-il gagné à devenir une faculté quelconque de l'Université de Genève? Le Centre international d'épistémologie génétique a-t-il fait avancer l'idée de transdisciplinarité en vingt-cinq ans d'existence? C'est à l'histoire de répondre à ces questions. Contentons-nous pour notre part modeste de louer les grands hommes.

santé publique, la ville vivable; de l'autre des voitures au meilleur prix, une infrastructure toujours plus importante au service des transports individuels et motorisés.

CONTRAINTES INÉLUCTABLES

Attendre une solution de la modification naturelle des comportements est illusoire. Perdre son temps dans les bus surchargés, rares et lents, risquer sa vie à deux roues, c'est trop demander, l'évolution

des moyens de déplacement ces dernières années le montre bien.

C'est donc de décisions collectives dont nous avons besoin, de contraintes qui puissent modifier les habitudes individuelles. Et non d'un foutoir comme la conception globale des transports, ce compromis dont la seule fonction est de légitimer le maintien de la situation actuelle à l'aide des mécanismes du marché et de rendre plus difficile un changement de cap.

A SUIVRE

La «rentrée» a ramené les inévitables textes rédactionnels consacrés aux dictionnaires. Dans «L'Express» (1523), Max Gallo écrit entre autres ces lignes qui font toute notre admiration: «(...) Ne pas mentionner Treblinka, mais consacrer trois lignes à «Bauer (Eddy), historien suisse, né à Neuchâtel (1902-1972). Il étudia la Seconde Guerre mondiale, dont il écrivit l'histoire (1966-1967)» (Larousse) est une curieuse option. Car Bauer fut d'abord un polémiste d'extrême droite qui n'a pas fait progresser la science historique! (...) Les Suisses, après tout, doivent être présents dans un dictionnaire si l'on désire qu'ils l'achètent.»

* * *

Le «Rössli» de Stäfa, auberge exploitée par un collectif et dont il avait été question dans un exercice de défense totale, vient d'être acheté par ce collectif. L'exploitation a depuis cinq ans montré qu'il est possible de poursuivre l'expérience d'autogestion. Il s'agit maintenant de financer ce stade de l'opération!

* * *

Dans sa page mensuelle du «Zytglogge Zytig» (septembre) Hans A. Pestalozzi annonce l'existence d'une caisse suisse de santé (adresse utile: Schweiz. Gesundheits-Kasse Evolution, C.P. 11, 3073 Gümligen). A rapprocher de certains passages du roman de «business fiction» édité l'année passée pour des cadres de Ciba-Geigy sous le titre «I.C.H. Corporate Mutations». La fiction et la réalité se donneront-elles la main?

* * *

A l'Université populaire de Bâle, un cours sera donné sur l'Occitanie, en plein regain d'identité au sud de la France. Il s'agit d'une préparation à un voyage d'études.

* * *

La «Berner Tagwacht» publie chaque semaine une chronique rédigée par des membres «du mouvement», sous-entendu «des mécontents», ce mouvement de jeunes qui luttent pour avoir des possibilités autonomes de vivre.

La puissance des gros consommateurs

Les 27 et 28 janvier 1979, les citoyens lausannois rejetaient à 7 contre 1 les quatre postes du budget des Services industriels contre lesquels le POP (communistes) et le Casak avaient lancé un référendum. Socialistes, chrétiens-sociaux et environnementalistes (GPE) avaient appelé à voter «non», alors que radicaux et libéraux défendaient le «oui».

La commission extraparlamentaire chargée d'examiner cette question proposait pour les 87 000 abonnés des tarifs 101 et 102 (qui disposent d'un fusible de moins de 100 ampères) une taxe d'abonnement de Fr. 6.— pour deux mois et un tarif unique de jour de 19,5 ct le kWh (au lieu de Fr. 15.—, 23 ct pour les premiers 250 kWh, 16,5 ct pour les suivants).

La diminution des recettes résultant de la baisse de la taxe d'abonnement et de l'introduction d'un tarif linéaire à 19,5 ct le kWh était partiellement compensée (à raison de 45 % environ) par la hausse imposée à une partie des gros consommateurs (cf. DP 499 et 501).

Ce système, contesté par un deuxième référendum lancé par le Casak (mais sans l'appui du POP) et critiqué par les gros consommateurs, était adopté par les citoyens lausannois à une faible majorité. Actuellement se joue le dernier épisode de ce feuilleton mouvementé, soit l'établissement du tarif 103. A la fin du mois d'août, la commission extraparlamentaire propose à la Municipalité la structure du tarif suivante: une taxe d'abonnement de Fr. 15.— par mois, une taxe de puissance de Fr. 10.— par kW, un prix de nuit de 6,5 ct le kWh et un prix de jour de 14,5 ct le kWh. La minorité radicale-libérale et démo-chrétienne défend un prix de jour de 12 ct le kWh pour les industries, de 14 ct pour les autres activités; cette solution entraîne une diminution des recettes de 1,3 million de francs par année!

Avant que la Municipalité n'ait pris sa décision, les radicaux révèlent les conclusions de la commission, menaçant même de lancer un référendum contre le budget 81 des Services industriels — dirigé par un radical —, si l'exécutif lausannois suit les propositions de la commission. Toute la presse lausannoise abonde dans leur sens, le GASEL, association financée par quelques gros consommateurs¹, intervenant en force dans le débat, dans le même sens bien évidemment. Une semaine plus tard, les socialistes réagissent par une conférence de presse pour expliquer leur position et montrer que la situation est moins simple que ne le prétendent les radicaux.

SUBTILES PRÉFÉRENCES RADICALES

Pour des raisons qui tiennent à l'histoire, des entreprises de même type et ayant une consommation semblable paient des prix très différents pour leur électricité. Conséquence: l'introduction d'un tarif 103 — dont la nécessité n'est contestée par personne — va entraîner pour certains des hausses, pour d'autres des baisses.

Influencés par le GASEL, les radicaux se montrent particulièrement sensibles aux hausses qui frapperont certaines grosses industries, qu'ils voudraient mettre au bénéfice d'un tarif spécial. Pourtant, aucune imprimerie n'enregistre une hausse supérieure à 40 % (en général, dans ce groupe, les hausses sont inférieures à 10 %); même remarque pour les autres industries: aucune ne voit sa facture enfler de plus de 25 %. Certes, plusieurs ont déjà subi une augmentation à la suite de l'introduction du prix-plancher l'année passée, sans pour autant que soient atteints les chiffres qui avaient été avancés en 1979 par les porte-parole de ces gros consommateurs (qui parlaient d'une augmentation de 40 % en moyenne!).

¹ Emanation de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, groupement constitué pour une action de sauvegarde de l'emploi dans la région lausannoise.

Compte tenu des disparités existantes, les socialistes proposent un tarif unique, mais assorti d'une limitation des hausses touchant toutes les entreprises, quel que soit le secteur économique auquel elles appartiennent. Cette mesure entraînera pour la ville un manque à gagner de 150 000 francs. La Municipalité devra trancher au début du mois d'octobre.

Quelques remarques en guise de conclusion:

— Les radicaux, si prompts à donner des leçons de participation aux socialistes, n'hésitent pas, parce qu'ils sont minoritaires, à révéler les décisions d'une commission mandatée par la Municipalité et à utiliser la presse et la menace d'un référendum pour bloquer une décision qui déplaît à ceux qui les soutiennent traditionnellement. Seraient-ils incapables de participer à un exécutif quand ils ne le contrôlent pas avec l'appui de leurs fidèles alliés? — S'abritant derrière le slogan de la défense des emplois par une énergie électrique bon marché, certaines organisations économiques cherchent à perpétuer les privilèges de quelques-uns de leurs membres. Il est pour le moins surprenant qu'aucune voix ne s'élève pour faire remarquer que nombre d'entreprises paieront leur électricité meilleur marché. Les socialistes ont été fort surpris d'entendre des radicaux en train de distinguer les «bonnes entreprises» (imprimeries, industries diverses) des «mauvaises» (banques, assurances) qui pourraient continuer à payer leur électricité plus cher que les premières.

— L'enquête menée par le GASEL sur les prix réellement payés par différentes entreprises suisses montre que plusieurs d'entre elles sont en fait subventionnées par les autres consommateurs d'électricité. Par le jeu de contrats particuliers, certaines bénéficient de prix qui ne couvrent pas le prix de revient, quelle que soit la manière de le calculer. Parallèlement à la sous-enchère fiscale, on assiste à une sous-enchère du prix de l'électricité de la part des fournisseurs. Une donnée supplémentaire à prendre en considération de la part de ceux qui se préoccupent de politique énergétique en Suisse. Et

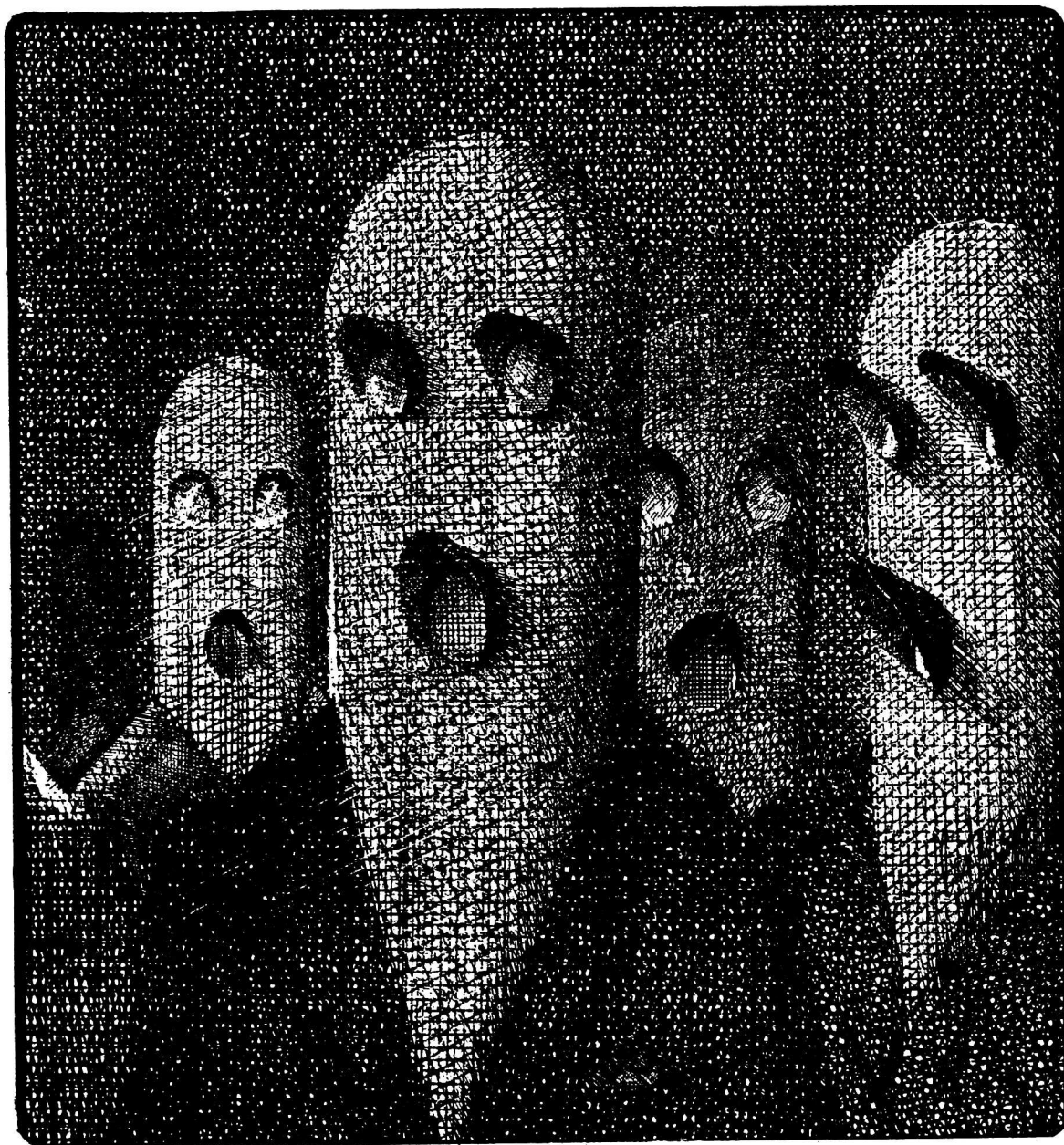
si l'exemple lausannois faisait tache d'huile? Si les citoyens d'autres villes cessaient de laisser les techniciens s'occuper seuls des tarifs électriques?

LAUSANNE

Aménagement: les plans et les slogans

Référendum contre le plan d'aménagement des zones foraines de la commune de Lausanne (voir DP 550, 551 et 552): la votation populaire aura lieu les 11 et 12 octobre prochains. Il faut espérer que les Lausannois se prononceront en connaissance de cause. Il n'est pas certain que la récolte des signatures pour ledit référendum ait permis d'éclaircir vraiment les enjeux: on sait que très souvent l'adhésion des citoyennes et des citoyens est dans ces cas-là arrachée à coups de slogans et de formules simplificatrices, le système veut malheureusement ça, le désintérêt de la majorité accentuant encore le poids des urgences liées à la brièveté des délais prévus pour manifester une opposition aux projets officiels. Bref, un gros effort reste encore à faire pour informer la population du contenu des plans d'aménagement des zones foraines qui leur est soumis. La Municipalité semble en être consciente. Pour la première fois, le corps électoral dans son ensemble recevra, à côté d'un texte rédigé par l'exécutif communal, l'avis de chacun des partis politiques représentés au législatif — ils s'expriment là à leurs frais — le tout agrémenté d'un texte du comité référendaire, comme il se doit (dans le passé récent, la présentation officielle de l'avis des opposants avait provoqué des critiques justifiées). On peut regretter que sur un sujet si délicat la presse dite d'information ait jusqu'aux derniers jours si mal tenu son rôle. Il aura fallu la «dramatisation» d'une consultation populaire pour que les lecteurs sachent au moins de quelle façon la Municipalité proposait de «maîtriser le développement». Pas d'arbre à sauver, pas de château menacé, pas d'enthousiasme?

Manif



De la réalité au roman

Madame Suzanne Derieux (*Corinne*; *San Domenico*, prix du Lyceum; *L'enfant et la Mort*, prix Veillon) vient de publier un roman, qui ne manquera pas de faire du bruit! *Pour dormir sans rêves* rapporte en effet l'affaire dite «des blousons dorés»: quelques étudiants et gymnasiens qui avaient comparu, dans les premières années 70, pour cambriolages divers et s'étaient vus condamner à des peines de prison assez lourdes.

C'est l'occasion, pour la romancière, de faire le procès de la justice de chez nous: préventive interminable, secret prolongé sans qu'on en voie bien la nécessité, lenteur des juges, transports de la prison au bureau du juge informateur en voiture cellulaire, facturés au tarif d'ambulance, si bien que le condamné se trouve contracter des dettes qu'il aura de la peine à éponger une fois rendu à la liberté; incapacité de la justice à distinguer entre un récidiviste et un délinquant primaire, parfois mineur ou presque. On peut penser que tous ces vices se trouvent accentués, quand au lieu de blousons dorés, il s'agit de simples blousons noirs. Il y a beaucoup à dire, et Suzanne Derieux en dit beaucoup. Qu'elle en soit remerciée.

Un épisode secondaire, toutefois, a retenu plus particulièrement mon attention.

Errant dans la ville, à la fin d'une «Fête à Lausanne», le héros, Guillaume, rencontre l'un des maîtres qui enseigne dans son collège:

Guillaume ne l'avait approché que lors d'une course d'école (...) aussi fut-il surpris de le voir s'avancer main tendue et d'être présenté à la ronde comme un esprit indépendant. Deux fêtards le prirent par le bras; il se laissa faire, vaguement flatté; La Boule publiait des vers et sa photo avait paru dans la Feuille d'Avis. (...)

Tous invités enfin à descendre en sous-sol et se regroupant autour d'une table ronde, assez grande, où s'accumulèrent bientôt les litres de

blanc. Guillaume s'appliqua à se mettre au diapason des rires et des mots puis s'endormit à moitié, le front sur la nappe sale. Réveillé par son point d'appui chancelant: debout sur la table, La Boule déclamait. Le garçon sentit les bras de ses voisins se glisser sous les siens avec plus de détermination que d'amitié. Soudain, plus moyen de se dérober: le gros ventre au-dessus de sa tête, la braguette ouverte, la carafe exactement remplie, les yeux globuleux fixés sur leur proie:

— Le meilleur vin de l'année, pour toi petit, pour ton baptême, à la santé du petit.

(...) Foutu, condamné à boire ou à cracher le pipi du grand poète.

Deux possibilités:

Ou bien Madame Derieux a inventé l'épisode — et malgré l'amitié que j'ai pour elle, l'estime, l'admiration pour l'écrivain, je dois le dire tout net: la chose me paraît inadmissible. Nous vivons à Lausanne, et non à Paris. Les maîtres de collège ne sont pas si nombreux, encore moins ceux qui peuvent s'intituler poètes. Qu'elle le veuille ou non, le lecteur ne manquera pas de croire reconnaître X ou Y ou Z, qui se trouveront ainsi gravement calomniés et discrédités aux yeux de leurs élèves. «Les profs de gym, c'est tous des pourris!» ai-je lu sur le mur d'une école lausannoise de la périphérie, en gigantesques lettres rouges.

Ou bien — et j'inclinerais de ce côté, me souvenant que M. Chessex, dans l'un ou l'autre de ses romans, rapporte des faits semblables, et d'autres, non moins graves (mœurs «contre nature») — *ou bien* Madame Derieux n'a fait que raconter un épisode réel... Et alors notre ami Gil Stauffer est d'une naïveté charmante, quand il s'inquiète (DP 547) de devoir confier ses enfants, parfois, à des *benêts*, à des *olibrius*, «à des planqués qui se prennent pour des maîtres» (son article m'avait choqué, je dois l'avouer): en vérité, ce serait (quelquefois, exceptionnellement espérons-le) à des êtres profondément tarés, qu'il conviendrait d'écarter au plus vite de l'enseignement, et de soigner, à supposer qu'il existe des traitements pour des perversions aussi rares et aussi immondes.

J. C.

Dissident

Köniz: la commune la plus grande du Plateau suisse, paraît-il. En fait, des quartiers sud de la ville de Berne jusqu'aux rives caillouteuses de la Singine, elle englobe une petite ville et une dizaine de villages et de hameaux. Comme ailleurs, l'administration communale vient de se doter d'un ordinateur et enregistre les données en possession du contrôle des habitants. Ceux-ci — précaution remarquable — viennent de recevoir chacun l'extrait le concernant à fin de vérification. Jusquelà, pas de quoi fouetter un chat, semble-t-il. Et pourtant, cette ligne du formulaire qui frappe: à l'indication de la «confession», tous ceux qui n'avouent pas une religion reconnue sont qualifiés de «dissident». Un linguiste distingué est-il allé dénicher le sens archaïque du mot, à connotation religieuse (hétérodoxe), ou plus prosaïquement les chasseurs de sorcières ont-ils entrepris de mettre à jour leurs fiches? On se souvient qu'à Köniz la nomination d'une institutrice membre des Organisations progressistes avait été refusée.

CONSOMMATION

La banquière de Coop

A son tour, Coop lance sa «Carte de client» qui permet l'achat à crédit dans les grands magasins City jusqu'à concurrence de Fr. 5000.— par mois. En cas de non-paiement dans les trois semaines suivant le décompte mensuel, il est prélevé un intérêt de 12% par an — un taux qui se rapproche de celui des prêts personnels. Jolie coïncidence: la «carte spécimen» reproduite dans la publicité de lancement est établie au nom de Régine Eckert, le nom de la fameuse «Banquière» incarnée (de manière peu crédible d'ailleurs) par Romy Schneider dans le récent film de Francis Girod. Un parrainage douteux, pour le moins. En fait, c'est si gros qu'on mettra ces messieurs de Coop Suisse et la Banque centrale coopérative SA au bénéfice (!) du doute: ils ne vont pas au cinéma.